Règlement des tournois à 5 joueurs

écrit par Webmestre AJEC | 17 septembre 2019

Règlement des Tournois à cinq joueurs.

Article 1 – Organisation générale.

Des tournois permanents à cinq joueurs avec huit parties à jouer (deux parties contre chaque adversaire avec couleurs inversées) sont ouverts à tous les adhérents. Ils se déroulent selon le règlement des tournois A.J.E.C.

Ces tournois sont joués sur serveur.

Article 2 – Inscription.

L'inscription est gratuite et accessible à tous les adhérents.

Elle doit être adressée au responsable chargé de cette tâche en utilisant la fiche d'inscription sur le site web de l'A.J.E.C.

Les joueurs sont enregistrés dans l'ordre des inscriptions. Un T5 est lancé lorsqu'il y a 5 inscriptions.

Article 3 – Système de départage.

En cas d'ex æquo les joueurs sont départagés par le système Baumbach puis par le Sonneborn-Berger.

Article 4 – Droits du vainqueur.

Le vainqueur d'un T5 aux points est qualifié pour une finale du championnat de France.

Les premiers ex aequo aux points ne sont pas qualifiés , même s'ils sont départagés.

Les joueurs terminant deux fois 1er ex aequo aux points sont qualifiés pour une finale du Championnat de France.

Les qualifications sont valables 3 ans à dater de la fin du tournoi.

Article 5- Période de transition

Ce règlement est applicable à compter du 1er octobre 2019.

Les tournois accession seront supprimés à cette date. Les tournois accession déjà engagés se poursuivrons normalement

Les vainqueurs de T5 aux points non encore engagés dans un tournoi accession à cette date seront qualifiés pour une finale du championnat de France.